

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael,

Absents représentés : SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par VALLAURI Jean-Claude, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maéva représentée par SOUMATI Marie-Christine,

Absents excusés : DOTTAIN Laurence, BEUGNIET Pierre.

Madame Rolande SABLAYROLLES a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°: 25 06 20

Objet :

Motion sur la dénomination d'une voie communale en hommage à Monsieur le docteur Michel Tillot, pharmacien

Monsieur Michel TILLOT (1925-2007) a exercé pendant plus de trente années (1962 - 1993) en tant que pharmacien au sein de la commune de L'Escarène. Son engagement sans faille, son sens du service et son profond humanisme ont marqué plusieurs générations d'Escarénois et d'Escarénoises.

Au-delà de son rôle de professionnel de santé, il a été un véritable pilier de notre village. Sa grande disponibilité, sa capacité d'écoute, son attitude rassurante et son dévouement quotidien ont transformé son officine en un véritable lieu de confiance, de soutien et de réconfort.

Il a toujours su faire preuve d'un altruisme remarquable, agissant bien souvent dans la discréction mais avec une efficacité et une humanité saluée unanimement par la population. Attentif aux plus fragiles, proche des familles, soucieux du bien-être de tous, il a incarné les valeurs fondamentales du lien social et du soin partagé.

C'est en reconnaissance de cette vie exemplaire au service des autres, et dans le souci de transmettre cet héritage de solidarité et d'attention à autrui, que la municipalité souhaite aujourd'hui honorer sa mémoire de façon durable et visible.

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 07/07/2025

AR Prefecture

006-210600573-20250626-250620-DE
Reçu le 04/07/2025 p. 1
Publié le 04/07/2025

Aussi, il est proposé de donner le nom de "Avenue du docteur Michel TILLOT " à une nouvelle voie importante de la commune.

Cette voie revêt une importance stratégique : elle permet de sécuriser un quartier résidentiel, de favoriser la circulation douce et l'accessibilité et elle jouera un rôle central dans un projet structurant pour la commune, répondant ainsi à des besoins essentiels : la réalisation de logements adaptés pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite (PMR) qui représentent une part croissante de la population ayant des besoins spécifiques.

Cette initiative, à forte dimension sociale, s'inscrit en cohérence et dans la continuité de l'esprit et des valeurs portées par Monsieur Michel TILLOT dont l'action a toujours été tournée vers les plus fragiles, avec un profond respect de la dignité humaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de monsieur le Maire et après avoir délibéré,

-Décide d'adopter cette motion proposée pour attribuer la dénomination « Avenue du docteur Michel TILLOT» à la voie qui sera créée entre la route du Castel et le chemin de Coalongia au quartier Castel, d'une longueur d'environ 200 ml, en hommage à l'action remarquable de Monsieur le docteur Michel TILLOT en faveur des habitants de L'Escarène ;

-Rappelle que cette avenue jouera un rôle essentiel dans la sécurisation du quartier, la desserte des futures résidences pour seniors et PMR, et dans le développement harmonieux du tissu social de la commune ;

-Demande au maire de faire procéder à l'installation de la signalétique correspondante (panneaux de voirie, plans, mise à jour des documents d'urbanisme), ainsi qu'à la communication auprès de la population ;

-Décide de transmettre la présente délibération aux services préfectoraux et aux organismes compétents pour enregistrement et mise à jour des bases de données officielles (cadastre, adresse, etc.).

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 20

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par Vallauri Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par SABLAYROLLES Rolande, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maéva représentée par SOUMATI Marie-Christine,

Contre : /

Abstentions:

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 07/07/2025

AR Prefecture

006-210600573-20250626-250620-DE
Reçu le 04/07/2025 p. 3
Publié le 04/07/2025